

Madame Simone Douek
Présidente
SNAC
80, Rue Taitbout
75009 PARIS

Paris, le

1 0 AVR. 2012

Madame la présidente,

Je vous remercie de votre lettre et de l'important questionnaire qui lui est joint. Depuis plusieurs mois, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur les différents sujets qui vous préoccupent, soit dans la presse écrite, soit lors de mes interventions au Bis de Nantes ou au Cirque d'hiver à l'occasion de la soirée « Génération-Création ».

L'intitulé de cette manifestation dit déjà l'importance que j'attache aux artistes, aux auteurs et à la création dont ils sont les acteurs. Une société sans auteurs, sans compositeurs serait une société morte, sans liens, sans imaginaire, sans projets.

Or, la création est chose fragile. Il faut donc l'encourager en aidant les vocations à éclore et en préparant le public à la comprendre et à la recevoir. Tels sont les objectifs du plan national pour l'éducation artistique et culturelle sur lequel je me suis engagé. Les enseignants qui en auront la charge recevront une formation adaptée et des mesures seront prises pour faciliter l'intervention des auteurs et des artistes.

Les métiers de la création sont des métiers fragiles et incertains d'autant plus qu'ils sont actuellement soumis aux effets de la révolution numérique qui affecte tout à la fois les processus de création, de production et de diffusion des œuvres.

Dans ce contexte, il faut d'abord défendre clairement le droit moral et patrimonial des auteurs personnes physiques. Lui seul peut garantir le contrôle de l'œuvre et son devenir tout en assurant une rémunération équitable de la création. La révolution numérique ne doit pas être l'occasion de remettre en cause ce droit. Il faut, au contraire le faire appliquer dans tous les domaines culturels quelques soient les technologies de création ou de diffusion utilisées.

Il faut ensuite accompagner les créateurs tout au long de leur carrière et leur assurer, comme pour les autres professions un droit à la formation continue et, si nécessaire, à la reconversion.

S'agissant de l'audiovisuel, j'ai indiqué qu'il devenait nécessaire d'étendre à l'ensemble des opérateurs aux obligations de production et de diffusion d'œuvres originales. Il faudra donc rouvrir ce dossier pour l'ensemble des chaînes de la TNT.

francoishollande.fr

.../...

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

Quant au centre national de la musique, je demanderai au prochain ministre en charge de la culture de revoir son fonctionnement actuel, en proposant un mode de gouvernance plus transparent et en modifiant les clés de répartition.

Quant à la loi Hadopi, tant controversée, elle a coûté cher sans permettre la transition des industries créatives vers le numérique. Elle n'a pas non plus financé de manière probante la création.

Je ne pense pas que la seule répression soit la réponse au problème posé, ni que le système imaginé, par sa complexité et les questions qu'il soulève en matière de protection de la vie privée, soit le bon. Je ne pense pas non plus qu'il faille opposer, comme l'actuel gouvernement le fait depuis cinq ans, les créateurs et leur public. Au contraire, par principe et par vocation, internet est leur espace commun.

Mais pour moi, la protection des auteurs est également prioritaire. Nous combattons ces plateformes délocalisées et incontrôlables qui déversent des contenus culturels sur le réseau sans jamais participer à leur financement. De la même manière qu'on ne peut plus laisser prospérer un marché financier dérégulé, on ne peut pas non plus accepter un marché numérique sans maîtrise, dont toutes les parties, créateurs comme usagers, seraient finalement lésées.

Je me suis engagé à remplacer la loi Hadopi par une grande loi signant l'acte 2 de l'exception culturelle française, qui conciliera la défense des droits des créateurs et un accès aux œuvres par internet facilité et sécurisé. Pour y parvenir, il faut d'abord retrouver le chemin du dialogue. Il faut mettre tous les acteurs autour d'une table – ce que le gouvernement sortant n'a jamais fait. Je crois au dialogue, à la concertation, aux compromis. Qui ne sont, ni pour les uns, ni pour les autres, des compromissions. Il n'y a pas de solution simple, ni de réponse unique, il y a un modèle économique à inventer qui combinerait plusieurs solutions et agrégerait plusieurs types de financements. Et c'est de ce dialogue que naîtra ce que j'appelle l'acte II de l'exception culturelle.

Enfin, sachez que je suis très favorable à la clarification et à la simplification des procédures administratives. Le gouvernement aura donc la possibilité de proposer toutes les modifications du code général des impôts ou de celui de la sécurité sociale si cela s'avère nécessaire.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de toute ma considération.



François HOLLANDE